



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service territorial Picardie maritime

Mission eau – assainissement

Abbeville, le **6 – NOV. 2019**

Dossier suivi par : Arnaud NACHUN
Tel : 03 22 25 31 80 - Fax : 03 22 25 31 88
Courriel : arnaud.nachun@somme.gouv.fr

Objet : la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la commune de Moyenneville
Référence 80-2019-00216

Le Responsable du service territorial Picardie maritime,

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 5 juillet 2019, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

**la gestion des eaux pluviales
sur le territoire de la commune de Moyenneville**

dossier enregistré sous le numéro : 80-2019-00189 et déclaré complet le 8 juillet 2019.

Après étude des éléments complémentaires transmis, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Les installations et ouvrages, objet du présent arrêté, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de déclaration non contraire aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant sa réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

La présente ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Les périodes de réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales ou la date de réception des travaux devront être transmises au service en charge de la police de l'eau afin que mes services puissent constater leur réalisation à l'identique du dossier sus-mentionné.

Monsieur Gérard PARAISSOT
Maire de Moyenneville
Mairie de Moyenneville
3 La Place
80 870 Moyenneville



Observatoire des territoires de la Somme
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Service territorial de la Picardie maritime - 44 rue du Soleil Levant
BP 20 840 - 80108 Abbeville Cedex
Tél. : 03 22 25 31 80 - Horaires d'ouverture 8H45 – 11H45 et 13H45 – 15H45

Je vous informe également que, sous une période de trois ans, ces ouvrages feront l'objet d'un contrôle portant sur leur conformité et leur état d'entretien.

En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux et l'exercice objet de votre déclaration doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter du présent courrier, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Moyenneville où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Somme durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le Responsable du Service
Territorial Picardie Maritime

Pascal DEVILLY

